

Art. 2. Le Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 2 janvier 1892.

Signé : Th. LACASCADE.

Par le Gouverneur :

Le Chef du service judiciaire,

Signé : PAUL ARTAUD.

---

N° 12. — ARRÊTÉ portant composition de la liste des assesseurs du tribunal criminel pour l'année 1892.

Le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Vu les articles 27 du décret du 28 avril 1868, 7 à 12 du décret du 1<sup>er</sup> juillet 1880 et 24 du décret du 9 juillet 1890 ; ensemble les articles 10 et 11 de l'arrêté du 23 mars 1869 ;

Vu la liste des notables dressée par le Directeur de l'Intérieur à la date du 12 décembre 1891 ;

Sur le rapport du Chef du service judiciaire,

ARRÈTE :

Art. 1<sup>er</sup>. La liste sur laquelle les assesseurs du Tribunal criminel de Papeete devront être tirés au sort pendant l'année 1892 est composée ainsi qu'il suit :

1. Atger, Louis, 57 ans, distillateur ;
2. Agniéray, Jean-Baptiste, 47 ans, employé ;
3. Cardella, François, 53 ans, maire de la ville de Papeete ;
4. Creusot, Emile-Edouard, 39 ans, usinier ;
5. Coulon, Germain, 36 ans, horloger ;
6. Drollet, Sosthène, 62 ans, négociant ;
7. Drollet, Edouard, 30 ans, négociant ;
8. Georget, Charles, 36 ans, boucher ;
9. Gaudin, Claude-Benoit, 52 ans, rentier ;
10. Huet, Nicolas-Jean, 39 ans, entrepreneur ;
11. Hérault, Pierre, 37 ans, employé ;
12. Jardonnet, Etienne-Théodore, 25 ans, négociant ;
13. Laharrague, Pierre, 38 ans, négociant ;
14. Martin, Louis-Alexis, 48 ans, négociant ;
15. Millaud, Jules-Ambroise, 38 ans, pharmacien ;
16. Poroï, Adolphe-Théophile-Marouo, 47 ans, entrepreneur ;
17. Raoulx, Victor-Louis, 48 ans, négociant ;
18. Renvoyé, François-Yves-Marie, 66 ans, restaurateur ;
19. Ribollet, Jacques, 44 ans, négociant ;
20. Viénot, Charles-Frédéric, 52 ans, directeur des écoles françaises indigènes.